

# DOSSIER DE PRESSE

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



**Jeudi 11 avril 2024**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08



# SOMMAIRE

- **Déclinaison 2024 du plan de mandat**
- **Participation à la constitution de la SEMPAT Dijon Métropole**
- **Convention 2024 – 2027 Viande Bovine**
- **Règlement d'intervention « Aides aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture »**
- **Schéma régional Œnotourisme**
- **Règlements d'intervention Tourisme**
- **Fusion des lycées d'Auxerre**
- **Règlement d'intervention ENVI**
- **Contrat « Territoires en action » 2022-2028 : Pôle métropolitain Nord Franche-Comté**
- **Actualisation de la Stratégie Aéroportuaire**
- **Mise en œuvre de la feuille de route santé**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

# ZOOM SUR LES DOSSIERS



---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr) - tél 03 81 61 61 08

## ■ Déclinaison 2024 du plan de mandat

Le plan de mandat 2021-2028 a été adopté lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2021. Il a pour objectif de donner le cap de l'action régionale pour les 7 années de la mandature. Fondé sur un état des lieux du territoire et sur ses perspectives d'évolution à moyen terme, ce plan donne pour chacun des domaines d'intervention de la Région des éléments de contexte, des enjeux à relever et les orientations stratégiques poursuivies sur la période 2021-2028.

Pour rappel, le projet de mandat s'appuie sur 4 grands principes directeurs, auxquels toutes les politiques régionales contribuent :

- Des politiques différenciées pour lutter contre les inégalités territoriales réelles.
- les transitions écologique, énergétique et numérique, d'autant plus marquées en 2024 avec la démarche de territorialisation de la planification écologique.
- la solidarité et les coopérations pour optimiser l'efficacité globale et réguler les effets contreproductifs de concurrence malsaine entre les territoires mais également pour lutter contre les inégalités.
- la proximité : avec l'enjeu d'améliorer la connaissance de l'institution pour un meilleur accès à ses politiques et ses dispositifs et le développement de la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques avec en priorité la mise en place d'une convention régionale citoyenne pour le climat ...

A ces quatre principes transversaux s'ajoutent deux entrées complémentaires :

- ➔ En premier lieu, un tropisme particulier est porté sur la jeunesse. Le plan de mandat comporte une volonté affirmée d'organiser un dialogue plus structuré avec la jeunesse et de poursuivre les dispositifs spécifiques en faveur des jeunes.
- ➔ En second lieu, la prise en compte du principe d'égalité réelle, qui recouvre l'affirmation du principe d'égalité femmes-hommes et la mise en œuvre de dispositifs y concourant, mais également le respect du principe de laïcité et la prise en compte du handicap.

Le projet de mandat régional se veut réaliste et réalisable, en garantissant la compatibilité entre les ambitions et les moyens (budgétaires et RH). Ses déclinaisons tiennent compte des ressources disponibles et sans jamais hypothéquer l'avenir.

**Il est prévu que ce document stratégique soit complété chaque année par une déclinaison opérationnelle qui précise les principales actions planifiées pour l'année à venir.** Chaque déclinaison annuelle fait ensuite l'objet d'un bilan qui est présenté lors du débat d'orientation budgétaire, comme ce fut le cas pour les deux premières déclinaisons annuelles.

**L'année 2023 a été une année de transition en suspendant un certain nombre d'interventions régionales en investissement afin d'évaluer au plus juste les marges de manœuvre de la collectivité et d'optimiser les dépenses de fonctionnement, notamment le coût de la convention TER. Fin 2023, la Région a voté un plan pluriannuel d'investissement 2024-2030 doté de 2,3 milliards d'euros d'investissements nouveaux, qui s'ajoutent aux 1,5 milliard d'euros déjà programmés.**

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

→ **La déclinaison opérationnelle 2024 du plan de mandat, toujours établie selon les trois axes thématiques du projet de mandat (Economie, emploi, formation ; Transitions écologique, énergétique, numérique ; Fraternité, vivre ensemble, avec un complément sur les ressources) ainsi que sur les principes rappelés ci-dessus a été construite en prenant en compte ce nouveau PPI.**

La déclinaison 2024 du plan de mandat est, cette année encore, ambitieuse

→ avec 129 actions prévues (125 en 2023) autour des trois axes thématiques :

### **Axe 1 Economie – emploi – formation**

**42 actions**

*Ex : Mettre en place une stratégie régionale pour les biothérapies/bioproductions ; Lancement de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) à partir de septembre 2024 ; Parcours découverte de la formation d'Aide-Soignant pour les lycéens de BFC, dans le cadre de la dynamique régionale d'attractivité des métiers du sanitaire et social*

### **Axe 2 Transitions écologique, énergétique et numérique**

**34 actions**

*Ex : Accompagnement des petites collectivités dans le marché d'AMO Effilogis ; Lancement d'une démarche Numérique Responsable ; Lancement d'une solution Open Paiement sur l'ensemble des Lignes Régulières routières MOBIGO*

### **Axe 3 Fraternité – vivre ensemble**

**43 actions**

*Ex : Relance du dispositif Envi (Envi 4), Réactivation du FRES (Fonds régional d'expérimentation en santé) ; Lancement du second cycle du dialogue structuré jeunesse "ma région pour demain" ; Renforcement du soutien et de la contractualisation avec les principales associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes ; Accompagner les porteurs de projets dans les territoires dans le but de les mobiliser sur des fonds / programmes européens*

### **Axe 4 Les Ressources**

**10 actions**

*Ex : Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité ; Réalisation d'outils de communication et restitution des résultats des évaluations*

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ Participation à la constitution de la SEM Patrimoniale (SEMPAT) Dijon Métropole

Dijon Métropole entend renforcer son potentiel d'attractivité vis-à-vis des jeunes entreprises innovantes et disposer d'une offre immobilière et foncière complète sur l'ensemble du parcours résidentiel de l'entreprise.

A ce titre Dijon Métropole va créer une SEM Patrimoniale (SEMPAT).

A travers sa stratégie économique régionale 2022-2028, la Région confirme le choix volontariste d'appuyer les intercommunalités sur l'immobilier économique, avec une prise en compte des enjeux de transition énergétique et dans une logique de mutualisation des moyens par des outils partagés.

- ➔ A ce titre la Région apporte sa participation à hauteur de 500 000 € dans le capital social de la SEMPAT Dijon Métropole

### Répartition du capital social de la Société

Souscripteurs	Apport	Quote-part en capital
DIJON METROPOLE	2 990 000 €	62%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	700 000 €	15%
REGION BFC	500 000 €	10%
CAISSE D'EPARGNE	250 000 €	5%
CREDITAGRICOLE	250 000 €	5%
CCI	129 776 €	3%

### Orientations de la SEMPAT - cibles :

- ➔ Incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises
- ➔ Bureaux classiques
- ➔ Locaux d'activités / techniques / laboratoires
- ➔ Tiers-lieux d'innovation
- ➔ Bâtiments industriels

*La SEMPAT interviendra sur le territoire de Dijon Métropole et pourra, avec l'accord de l'ensemble des actionnaires, intervenir sur le reste du département de la Côte d'Or.*

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ Convention 2024 – 2027 Viande Bovine

*La filière viande bovine rassemble l'effectif le plus important d'agriculteurs et agricultrices en Bourgogne-Franche-Comté. Filière emblématique, elle est reconnue pour la qualité des animaux qu'elle produit et pour la préservation des paysages régionaux. Ainsi l'élevage bovin est un maillon essentiel dans les tissus ruraux et la dynamique des territoires via les multiples emplois qu'il génère, d'amont en aval.*

*Bien que très ancrée, la filière bovine allaitants s'érode peu à peu avec la décapitalisation du cheptel. Le nombre de vaches nourrices, socle de production, a diminué de 7% entre 2010 et 2020 et cette tendance s'est confirmée sur les trois dernières années. Les facteurs explicatifs de cette érosion sont multiples. Mais une rémunération insuffisante de l'amont explique en partie le faible taux de renouvellement des éleveurs.*

Depuis 2022, la filière viande bovine fait l'objet d'un accompagnement renforcé dans les Appels à Projets (AAP) régionaux pour des actions collectives en faveur de la filière. Cela a permis d'initier des premiers projets structurants qui sont à développer. De même, les signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) viande bovine (IGP, AOP, label rouge, bio) ont été accompagnés depuis de nombreuses années, notamment sur le volet technique. Ce type d'actions doit être poursuivi dans le cadre des dispositifs régionaux.

Dans le même temps, un groupe de travail « viande bovine » s'est mis en place à l'initiative d'un voyage dans la Loire en 2022. Cette dynamique collective a débouché à la rédaction d'une charte d'avenir pour la filière et les éleveurs, cosignée en novembre 2023 par la Chambre régionale d'agriculture, Interbev, la Fédération régionale bovine, les Jeunes Agriculteurs, la FRSEA, Ferm'Inov, le Conseil Régional et l'Etat.

**Dans ce contexte marqué également par l'impact grandissant du changement climatique, la Région réaffirme son soutien majeur et historique à la filière viande bovine.**

- ➔ **A ce titre une convention est conclue avec la Chambre régionale d'agriculture, Interbev, la Fédération régionale bovine, les Jeunes Agriculteurs, la FRSEA, Ferm'Inov, le Conseil Régional et l'Etat**

### **Objectifs prioritaires de la convention 2024 – 2027 Viande Bovine**

1. Augmentation de la valeur ajoutée de la filière en région pour améliorer la rémunération des éleveurs, en particulier avec une aide de soutien à l'engraissement,
2. Communication sur l'élevage de bovins à l'herbe et ses métiers, socle de développement et de cohésion territoriale,
3. Adaptation des élevages face aux enjeux du changement climatique et aux aléas économiques.

➔ **La convention viande fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle dans une prochaine assemblée avec des dispositifs dédiés.**

---

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ « Aides aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture » Règlement d'intervention

La Région accompagne le monde agricole face aux multiples transitions auxquelles il doit faire face : le changement climatique, les sécheresses, le changement des modes de consommation, le contexte inflationniste... Afin de répondre à ces défis, la collectivité met en œuvre des dispositifs adaptés.

A ce titre, la Région met en place un nouveau dispositif d'aides aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture. Il permet de proposer une aide régionale en complément du PSN et a pour objectifs :

- d'une part de **financer les petits équipements** dont le coût est trop faible pour être financés par le biais des fonds européens mais qui correspondent aux objectifs du plan de mandat,
- et d'autre part **de soutenir les investissements dans les petites filières diversifiées et peu structurées** telles que le maraîchage, qui est le secteur au cœur des politiques en faveur de l'alimentation de proximité.

*Le règlement d'intervention vise à soutenir, toutes filières confondues, les investissements correspondant aux exigences environnementales fixées par la Région.*

### **Le dispositif soutiendra en particulier les équipements qui :**

- améliorent le niveau global des résultats et de la viabilité de l'exploitation agricole ,
- économisent et protègent les ressources naturelles (eau, sol, air),
- protègent contre les aléas climatiques et limitent leur impact.

Le taux d'aide est de 40% de l'assiette des dépenses éligibles, celle-ci étant plafonnée à 10 000 € HT.

Le taux d'aide sera majoré jusqu'à 50% pour les nouveaux installés de moins de 5 ans et les ateliers en AB ou conversion AB.

*Dans le cas où certains Départements souhaiteraient intervenir en cofinancement, la subvention sera prise en charge à parts égales avec la Région.*

**Le budget alloué pour 2024 au dispositif « d'aides aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture » est de**

**→ 1 000 000 €.**

---

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# ■ Schéma régional Œnotourisme (2024-2028)

Consciente du rôle joué par les acteurs de la vigne et du vin, tant sur le plan économique, social, que touristique, la Région est engagée à leurs côtés depuis de nombreuses années en Bourgogne-Franche-Comté. Soutien à la Cité Internationale de la Gastronomie et du vin de Dijon, soutien au réseau des Cités des vins de Bourgogne à Beaune, Mâcon et Chablis, soutien encore à l'accueil du futur siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin : la Bourgogne-Franche-Comté rayonne à travers le monde et confirme son rang de destination d'excellence au niveau de l'œnotourisme.

Ainsi le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, adopté en décembre 2023, définit l'œnotourisme comme filière d'excellence. L'œnotourisme représente un point fort de l'attractivité régionale avec 91 AOC pour les vins de Bourgogne et du Jura, l'inscription des Climats de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, les 6 destinations « Vignobles & Découvertes ».

Consciente de ses atouts et du caractère patrimonial et identitaire du vignoble dans le paysage régional, la Bourgogne-Franche-Comté a élaboré son Schéma régional de l'œnotourisme (SRO), mis en œuvre depuis 2021. Il s'agit là de viser la place de région leader de l'œnotourisme en France, non par la quantité des visiteurs, mais par l'excellence œnotouristique qui leur est proposée, c'est-à-dire dans la qualité des offres et des services, dans la conception, dans la promotion et dans la manière de travailler ensemble.

Adopté dans le contexte de crises (sanitaire du COVID 19, économique et de tensions internationales), le premier SRO nécessité d'être adapté afin de répondre au mieux aux enjeux du développement de la filière en parallèle des travaux d'animation, de structuration et de promotion assurés par le Comité Régional du Tourisme.

## Pour la période 2024-2028, schéma régional Œnotourisme s'articule autour de 3 axes :

### AXE 1 : Vers une haute notoriété œnotouristique - marketing de la demande et promotion

- Stratégie marketing du collectif du comité régional du tourisme
- Outils numériques d'informations touristiques performant
- Réseau d'hébergements œnotouristiques d'excellence

### AXE 2 : Pour un œnotourisme à impacts positifs - qualité et design de l'offre

- Appui sur les chantiers attractivité du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs : professionnalisation, mobilité, innovation
- Accompagnement des investisseurs avec un nouveau règlement d'intervention

### AXE 3 : Leadership et anticipation des changements - gouvernance & influence

- Gouvernance, ingénierie, influence
- Œnotourisme responsable : écoconditions des aides, labellisation
- Observation, veille

## Un Schéma régional de l'œnotourisme mieux adapté avec notamment :

- Une forte implication des acteurs du territoire : définition d'un réseau d'hébergements d'excellence, professionnalisation des acteurs, travail avec les guides locaux
- Un secteur qui investit, avec le soutien de la Région, pour d'avantage d'attractivité : réseaux des cités des vins et climats de Bourgogne, Cité internationale de la gastronomie de Dijon, présence de l'Organisation internationale du vin, Prix national de la préservation du patrimoine viticole, ...

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ **Tourisme : nouveaux règlements d'intervention**

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs pour la période 2023-2028 incarne l'ambition touristique de la Région et son engagement vers un tourisme responsable. Fil rouge du schéma, ce nouvel engagement entend développer un tourisme supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social. Le SRDTL est complété par deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique.

**A ce titre, l'action de la Région se décline à travers sept règlements d'intervention, dont deux nécessitant une actualisation et cinq nouveaux.**

- **Développement des activités œnotouristiques (nouveau)**
- **Accompagnement de la transition touristique des territoires de montagne (nouveau)**
- **Aide à l'hôtellerie indépendante (nouveau)**
- **Soutien aux petits campings (nouveau)**
- **Aide à la reprise : hôtellerie et hôtellerie de plein air (nouveau)**
- **Développement des itinéraires fluviaux, vélo, pédestres et équestres (actualisation)**
- **Développement du tourisme de savoir-faire (actualisation)**

### **Développement des activités œnotouristiques (nouveau)**

Ce dispositif a pour objectif d'encourager le développement de nouvelles offres pour un œnotourisme pérenne, diversifié et différenciant, en cohérence avec les stratégies des territoires labellisés « Destinations Vignobles & Découvertes » et les attentes des clientèles. Le taux d'intervention est fixé à 20 % maximum, avec une subvention plafonnée à 20 000 €. Le budget est estimé en moyenne à 50 000 € par an, soit 250 000 € sur la durée de validité du règlement d'intervention (2024/2028).

### **Accompagnement de la transition touristique des territoires de montagne (nouveau)**

Le dispositif vise à accompagner la transition touristique durable des territoires de montagne des 3 zones massifs situées en Bourgogne-Franche-Comté (Jura, Vosges du Sud et Morvan). Il s'agit notamment de soutenir la création, l'aménagement, la rénovation et l'adaptation des infrastructures et des équipements touristiques durables structurants dédiés à la diversification et à l'amélioration de l'accueil touristique ; la diversification de l'offre des territoires de montagne par de nouvelles activités éco-touristiques. Le taux d'intervention est fixé à 20 % maximum avec un plafond de 500 000 € pour le volet « infrastructures », pouvant être porté à 800 000 € pour des projets d'aménagement éco-touristique d'envergure, et à 50 000 € pour les activités et services. Le budget est estimé à 5 500 000 € sur la durée de validité du règlement d'intervention (2024/2028), dont 500 000 € au titre de l'exercice 2024.

### **Aide à l'hôtellerie indépendante (nouveau)**

Le dispositif a pour objectif de permettre à l'hôtellerie indépendante, principalement située en milieu rural, de se requalifier, de se développer et de s'adapter aux évolutions de la demande touristique. Il s'adresse aux établissements situés dans une commune de moins de 40 000 habitants, classés 2 étoiles minimum et comportant au moins 10 chambres, ainsi qu'aux établissements 3 étoiles minimum ou visant ce classement après travaux. Le taux d'intervention s'établit à 30 % maximum, avec un plafond de subvention variable selon la nature du projet : requalification : 30 000 € pour la rénovation intérieure, développement : 80 000 € pour la rénovation partielle du bâtiment et 180 000 € pour une rénovation globale performante. Le budget est estimé à 3 600 000 € sur la durée de validité du règlement d'intervention (2024/2028), dont 500 000 € au titre de l'exercice 2024.

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

### **Soutien aux petits campings (nouveau)**

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux petits campings de se requalifier, se développer et s'adapter aux évolutions de la demande touristique d'une part, de favoriser la différenciation, l'innovation et le développement des pratiques écotouristiques de plein air d'autre part. Il s'adresse aux établissements de 80 emplacements maximum, classés 2 étoiles minimum ou visant un classement 3 étoiles minimum après travaux. Le taux d'intervention s'établit à 30 % maximum, avec une subvention plafonnée à 90 000 €. Le budget est estimé à 2 300 000 € sur la durée de validité du règlement d'intervention (2024/2028), dont 300 000 € au titre de l'exercice 2024.

### **Aide à la reprise : hôtellerie et hôtellerie de plein air (nouveau)**

Le dispositif s'adresse aux entreprises repreneuses d'un hôtel, d'un hôtel-restaurant, d'un camping ou d'un parc résidentiel de loisirs classé 2 étoiles minimum et qui s'engagent dans le dispositif Qualité Tourisme ou une démarche qualité équivalente. Il a pour objectif de consolider la trésorerie de l'établissement ; le rachat proprement dit devant être financé par le privé (actionnaires et financements bancaires). L'aide prend la forme d'une avance remboursable (prêt à taux zéro, sans garantie). Le montant attribué est de 10 000 € minimum et jusqu'à 80 000 €, en fonction des besoins du repreneur, à concurrence des apports personnels, sans excéder le montant du financement bancaire. S'agissant d'une intervention sous forme d'avance remboursable, les crédits correspondants ont été préalablement affectés à la Régie ARDEA.

---

#### **CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ Fusion des lycées Jean-Joseph Fourier et Saint Germain à Auxerre

Région Bourgogne-Franche-Comté compte 103 771 élèves à la rentrée 2023. Ces dernières années, la perte est d'environ 1 000 élèves par an. Ainsi entre les rentrées 2022 et 2023, la baisse a été de 1 286 élèves.

Sur la ville d'Auxerre, cette analyse de l'historique des effectifs scolaires se vérifie : ainsi sur les six dernières années, soit entre les rentrées 2017 et 2023, les lycées d'Auxerre ont perdu 383 élèves (soit - 9%), leurs effectifs cumulés passant de 4 185 à 3 802 lycéens à la rentrée 2023.

En ce qui concerne les lycées Saint Germain et Fourier sur cette même période 2017-2023, la perte a été de 173 élèves, soit respectivement 48 (-18.5 %) et 125 (-9.2%). A la rentrée 2023 ces lycées comptaient respectivement 212 et 1 228 lycéens.

Les projections montrent que ce phénomène va encore s'accroître dans les années à venir avec une déprise démographique encore plus marquée que celle déjà connue notamment au sein des populations les plus jeunes. Elle aura un impact sur le nombre de lycéens à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Parallèlement à ce contexte démographique, le patrimoine des lycées, déjà le plus élevé des régions en termes de m<sup>2</sup> par élève, est surdimensionné au regard des besoins. Or, les besoins en investissement dans les lycées sont importants, du fait du nécessaire maintien en état continu du bâti et de la réglementation qui a récemment évolué (consommation énergétique, qualité de l'air intérieur).

L'accueil des élèves du lycée St Germain au lycée Fourier peut se faire dans de bonnes conditions et avec une amélioration du service public :

- Sur le plan bâtimentaire, le lycée Fourier dispose de la capacité d'accueil en externat la plus forte du secteur avec une restauration dimensionnée pour accueillir de nouveaux rationnaires et un internat capable d'accueillir de nouveaux internes, ainsi que d'une capacité d'aménagements nouveaux qui seront pris en charge par la Région.
- Au niveau des formations, le lycée Fourier propose des formations professionnelles dans le secteur tertiaire qui seront utilement complétées par les formations du lycée St Germain, proposant ainsi une logique de filière pour les élèves.

Le site Saint-Germain, dont la ville est propriétaire des bâtiments, serait désaffecté du service public de l'éducation, cette échéance concordant avec le projet de la commune d'Auxerre de requalifier le quartier St Germain.

➔ **La fusion de ces deux établissements présente l'opportunité à la fois de tenir compte du contexte démographique de ce bassin d'emploi, des contraintes bâtimentaires de la collectivité, tout en permettant de proposer une offre large de formation dans le nouvel établissement qui le renforcera à long terme.**

- L'intégralité du patrimoine du lycée professionnel Saint Germain serait transférée dans le patrimoine du nouvel établissement avec maintien de son affectation au service public de l'éducation.
- La dénomination provisoire de ce nouvel établissement serait : LYCEE FOURIER SAINT-GERMAIN

### Calendrier

Echéance du 1er septembre 2024 pour la fusion administrative et juridique, sachant que le site Saint -Germain continuerait d'accueillir ses formations durant les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

Echéance visée de septembre 2026 pour la fermeture du site Saint-Germain. Elle ne pourra intervenir qu'une fois réunies les conditions de l'accueil de ses formations au sein du nouveau lycée. Cette échéance pourrait être repoussée d'un an selon le calendrier des travaux prévus à Fourier.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ « Espaces Nouveaux Villages Innovants » (ENVI) : réouverture du règlement d'intervention

L'attribution des aides régionale est encadrée d'une part par le règlement budgétaire et financier (RBF) et d'autre part par des règlements d'intervention. Le contexte inflationniste doublé du choc énergétique avait conduit la collectivité, en 2023, à faire le choix d'une année de transition, en suspendant un certain nombre d'interventions régionales en investissement afin d'évaluer au plus juste les marges de manœuvre, dans une logique de maîtrise et de régulation des investissements. Ces efforts ayant porté leur fruit, et à la suite de l'adoption du PPI en décembre dernier, certains dispositifs dont le dispositif ENVI sont rétablis.

Le territoire de la région Bourgogne Franche-Comté est à composante majoritairement rurale. Cette ruralité est une force sur laquelle il convient de s'appuyer. Aussi, la Région intervient par de nombreux leviers sur les espaces ruraux, au titre de ses politiques sectorielles (environnement, transitions, mobilités, tourisme, économie...) ou territoriales.

Après avoir été suspendu en 2023, **le dispositif « Espaces Nouveaux Villages Innovants » ENVI est réactivé**. Il vise à poursuivre le soutien en direction de ces territoires, en le ciblant à la fois sur ce qui fait sa spécificité et sa force - la démarche citoyenne participative – et en inscrivant les projets retenus dans les démarches de transition portées par le SRADDET.

ENVI a eu pour objectif de renforcer la cohésion territoriale et sociale dans les espaces ruraux pour les citoyens qui y vivent ou qui veulent s'y installer, de mettre en avant la capacité de ces territoires à produire de la richesse, à innover, à se positionner comme espaces à potentiels, de favoriser le lien ville/campagne, et de porter avec fierté l'ambition du monde rural.

**Le dispositif ENVI « Espaces Nouveaux Villages Innovants » est destiné aux communes rurales. Il soutient des projets localisés dans des communes de – de 2 000 habitants avec possibilité de prendre en compte des projets coopératifs, à l'échelle de plusieurs villages, avec un portage EPCI**

### L'aide régionale dans le cadre du dispositif est (au maximum) de :

- ➔ 50 000 € en investissement
- ➔ 8000 € pour des projets en fonctionnement et animations de démarches
  
- ➔ **L'enveloppe affectée au BP sur le programme pour 2024 est de 1 500 000 € en investissement et 50 000 € en fonctionnement**

### Les objectifs :

1. « Accompagner l'intelligence collective et la participation citoyenne dans les ruralités »  
*Ce premier objectif se traduit par l'accompagnement et le soutien à des projets renforçant le « vivre ensemble », l'inclusion et la cohésion sociale et territoriale dès lors que ces projets sont à l'initiative ou issus d'une co-construction avec la population locale.*
  
2. « Accompagner les mutations dans les ruralités »  
*Le second objectif se traduit par le soutien aux démarches et aux projets en lien avec les transitions, coconstruits avec la population locale et relevant plus particulièrement des thématiques telles que les mobilités douces et durables du quotidien, l'adaptation au changement climatique, la gestion économe de l'espace et l'alimentation de proximité.*

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ Contrat « Territoires en action » 2022-2028 : Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté investit près de **170 millions d'euros** dans les contrats « Territoires en action » (TEA) pour accompagner les projets des collectivités mobilisées par l'adaptation au changement climatique et contribuant à l'attractivité des territoires. 35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, ont signé ou signeront ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028. Ils pourront ainsi bénéficier de **financements de la Région dans des domaines** variés tels que le traitement d'espaces dégradés ou de friches, la rénovation énergétique de bâtiments publics, l'aménagement d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, les équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.) et les pistes cyclables.

Les projets retenus répondent ou dépendront à des **critères ambitieux sur le plan de la sobriété foncière et de la performance énergétique bâlimentaire**.

Cinq pôles de la région, à savoir la Communauté Urbaine Creusot -Montceau, Dijon Métropole, Grand Besançon Métropole, Grand Chalon et le Pôle métropolitain Nord – Franche-Comté bénéficient d'un « volet métropolitain », considérant l'importance à la fois de leur population, des activités économiques et /ou d'enseignement supérieur qu'elles exercent ainsi que du rayonnement de certains de leurs grands équipements qui leur confèrent une dimension et une fonction métropolitaine.

Ce volet spécifique a ainsi pour unique objet de conforter les fonctions métropolitaines de ces territoires, en lien et en complémentarité des priorités régionales traduites dans le CPER volet enseignement supérieur, recherche et innovation, et dans différents documents cadres (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, stratégie Régionale d'Innovation vers la Spécialisation Intelligente (RIS3) 2021-2027, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028).

En soutenant les projets portés par ces cinq territoires dans ces trois domaines, la Région apporte une contribution majeure au développement du territoire régional et à la dynamique de l'arc métropolitain reliant le Creusot -Montceau, Chalon à l'aire urbaine Nord Franche-Comté, en passant par Dijon et Besançon.

Au titre du **contrat du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté** l'enveloppe globale mobilisée par la Région s'élève à plus de **29 M€**, soit la plus grosse enveloppe mobilisée sur un territoire dont :

- 9 933 866 € sur le volet territorial
- 19 144 033 € sur le volet métropolitain

Pour la période 2022-2026, le territoire du Pôle métropolitain, qui couvre 5 intercommunalités, 196 communes et 310 000 habitants, **poursuit une politique de développement harmonieux du territoire basée sur plusieurs orientations stratégiques** :

- Le confortement des ambitions métropolitaines pour renforcer son attractivité,
- L'accompagnement des transitions et l'adaptation aux nouveaux besoins des populations pour changer le regard sur le territoire,
- La mobilisation pour un cadre de vie de qualité pour renforcer le bien-être et le vivre-ensemble.

→ **Au niveau du volet métropolitain, la Région accompagnera 12 projets pour un montant cumulé maximal de 19 144 033 €.**

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- *Réhabilitation de l'ex-polyclinique des Portes du Jura à Montbéliard,*
- *Réhabilitation du bâtiment C (opération Eco-campus) à Belfort,*
- *Réhabilitation du bâtiment F (bloc C) (opération Eco-campus) à Belfort,*
- *Construction d'une chaufferie biomasse (opération Eco-campus) à Belfort,*
- *Réhabilitation de la cité Duvillars à Belfort,*
- *Réhabilitation de la cité étudiante Sartre à Belfort.*

Au titre des équipements structurants :

- *Restructuration du Château de Montbéliard,*
- *Construction d'un pavillon de valorisation du théâtre antique de Mandeure,*
- *Aménagement pour une plateforme viabilisée pour un pôle culturel et de loisirs au sein du Pays d'Héricourt,*
- *Équipements scéniques du théâtre le Granit et la Coopérative,*
- *Réhabilitation d'une friche industrielle pour la création d'un hôtel à Grandvillars,*
- *Au titre de l'innovation économique et leviers de la compétitivité régionale :*
- *Aménagement de la zone d'activités de l'Aéroparc – tranche ferme.*

➔ **Pour le volet territorial, qui s'élève à 9 933 866 €, le territoire souhaite mobiliser :**

- *48,27% de son enveloppe sur l'axe adaptation au changement climatique. À titre indicatif, seront soutenus des projets concourant à l'urbanisme durable (aménagements qualitatifs des espaces publics, requalification de friches) ou à la rénovation énergétique des bâtiments publics.*
- *31,05 % sur l'attractivité territoriale, avec des projets pour améliorer l'offre de services à la population. Des projets d'équipements de proximité comme des bâtiments scolaires et périscolaires, ou socioculturels, ou encore des lieux d'accueil proposant un bouquet de services pourront être présentés.*
- *10 % sur l'axe mobilités. Ainsi, des itinéraires cyclables, des aires de covoiturage ou des stations de recharge électriques seront soutenus, pour développer des alternatives à la voiture individuelle thermique.*

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## ■ Actualisation de la Stratégie Aéroportuaire régionale

La loi 3DS du 21 février 2022 prévoit que le SRADDET devra définir la stratégie régionale en matière aéroportuaire.

Cette démarche avait été anticipée en BFC avec une stratégie adoptée les 29 et 30 juin 2017 par l'assemblée régionale et était déjà intégrée au SRADDET.

La commission permanente du 12 mai 2022 a décidé d'engager l'actualisation de cette stratégie régionale aéroportuaire.

Celle-ci s'est concentrée sur les plateformes multi activité portées par cinq syndicats mixtes auxquels la Région participe tant à la gouvernance qu'au financement (Auxerre-Branches, Besançon-La-Vèze, Dijon-Longvic, Montbéliard-Courcelles et Nevers) et quatre autres plateformes qui sont des cas particuliers : Dole-Jura, seul aéroport commercial situé de BFC – Saint-Yan, pôle national de formation avec l'implantation de l'École nationale de l'aviation civile - Chalon-Champforgeuil géré par le Grand Chalon et Dijon-Darois géré par la commune de Darois.

Concernant les plateformes multi-activités et la plateforme de Saint-Yan, la Région propose un scénario unique consistant à maintenir la présence de la Région dans la gouvernance et le financement des plateformes gérées par un syndicat mixte tout en pesant pour accélérer la décarbonation avec a minima l'autonomie énergétique des bâtiments et en s'impliquant dans la définition du cahier des charges des futures DSP.

Concernant l'aéroport de Dole-Jura, le diagnostic fait clairement apparaître les caractéristiques suivantes : un modèle de développement basé sur des vols low-cost sortants dépendant fortement des financements publics et ne générant en contrepartie aucune recette touristique pour l'économie régionale ; toutes les tentatives de rééquilibrage par des flux entrants provenant du nord de l'Europe ont été des échecs ; la présence à proximité du territoire régionale de hubs aéroportuaires internationaux performants ; une forte densité de desserte TGV à Dole notamment en direction de Paris.

En conséquence, après avoir honoré ses engagements sur les investissements, la Région confirme sa position de retrait déjà annoncée au Président du département du Jura.

---

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

# ■ Nouvelle feuille de route santé 2024-2028

La première feuille de route santé 2019-2021 est arrivée à échéance. La nouvelle version proposée pour la période 2024-2028 vise à positionner la collectivité régionale comme un acteur volontaire et reconnu de la réduction des inégalités d'accès aux soins et de la promotion de la santé sur les territoires.

La Région a déployé ces dernières années des moyens conséquents au service de l'amélioration de la santé de ses habitants. Pour autant, les risques d'inégalités d'accès à la santé sont patents en raison des caractéristiques géographiques de la région et de son organisation territoriale. La Région souhaite contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé et promouvoir la santé pour tous sur tout son territoire. La collectivité régionale a l'ambition de faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région attractive caractérisée par une égalité d'accès aux soins pour tous.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé.

## La nouvelle feuille de route santé 2024-2028

### → s'articule autour de trois objectifs majeurs :

1. valoriser les atouts de la région, et de souligner son attractivité pour les professionnels de santé
2. valoriser les actions engagées par la Région en matière de santé
3. communiquer efficacement sur les dispositifs nouveaux mis en place par la Région.

### → est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention

#### Défi n°1 : répondre au besoin de proximité

Face au manque de professionnels de santé préoccupant dans certains territoires, l'accès aux soins de premier recours et la lutte contre la déprise médicale constituent une priorité, et des solutions locales doivent être mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des populations.

Les solutions reposent à la fois sur l'attractivité de nos territoires les plus fragiles pour favoriser l'implantation de professionnels, sur la mise à disposition facilitée de transports pour assurer l'accès aux consultations notamment en milieu rural, sur le déploiement de la e-santé et la digitalisation d'une partie du parcours de soins, et enfin sur l'adaptation en continu de l'offre de formation et la promotion de l'offre existante.

#### Défi n°2 : renforcer la prévention

La prévention demeure un levier privilégié d'amélioration de la santé des habitants, dans toutes ses dimensions : par une meilleure alimentation, par la pratique du sport, par l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, par la réduction de l'exposition aux polluants. L'enjeu est donc de permettre la mise en place d'un environnement favorable à la santé et de promouvoir des actions de prévention auprès de tous les citoyens.

L'implication de tous les acteurs publics aux côtés des professionnels de santé est une nécessité pour réussir ce pari : il s'agit d'informer et d'éduquer à la santé, avec un souci particulier des publics les plus éloignés et fragiles, justement en vue de réduire, à la racine, les inégalités d'accès à la santé.

#### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

→ La feuille de route est structurée en 7 axes opérationnels comportant pour chacun des actions existantes qu'il convient de valoriser, renforcer ou faire évoluer, ainsi que des actions nouvelles en réponse aux 2 défis identifiés :

1. Une Région engagée sur le défi démographique
2. Vers une santé intégrée et transversale
3. Développer la prévention et la promotion de la santé
4. Améliorer la démographie des professionnels de santé et encourager l'exercice coordonné
5. Ancrer les politiques de santé dans les territoires
6. Déployer les innovations numériques, et technologiques en santé, encourager la recherche
7. Promouvoir les formations dans les champs de la santé, le sanitaire et le social

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

—  
**RÉGION**  
—  
**BOURGOGNE**  
—  
**FRANCHE**  
—  
**COMTÉ**



***Ma Région** | avancer, partager*